Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Separation de bien

Par lfp75

Bonjour.

Ma femme est allemande et nous nous sommes mariés en Italie en juillet 2006. Nous nous sommes mariés en choisissant la séparation de bien selon la loi italienne. Nous n'avons pas signé de contrat devant un notaire, mais à la mairie avant de nous marier.
De juillet 2006 à août 2006, nous avons vécu en Allemagne. En septembre 2006, nous avons déménagé en France où nous résidons jusqu'à aujourd'hui.
Puisque nous allons à une procédure de divorce, j'aimerais savoir si la séparation de bien faite en Italie est toujours valable ou non.
Merci,
Cordialement,
EP